

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100, STE-MARIE, LA PRAIRIE J5R 1E8

LA LUMIÈRE

Volume 11, Numéro 3

Novembre 2005



Centraide
du Grand Montréal

Dans ce numéro :

Chronique à Samuel	2
Loi 56	3

25^e
Anniversaire

*L'Association des Personnes Handicapées
de la Rive-Sud Ouest
vous invite à venir partager
son souper de Noël
et à venir célébrer tous ensemble le
25^e anniversaire
de votre organisme*

*Vendredi le 16 décembre 2005
Complexe Roméo-V.-Patenaude
135, chemin Haendel, Candiac*

*Accueil 17 : 30 Entrée : 7 \$
Souper 18 : 00 Aucune boisson
Spectacle 19 : 30 alcoolisée*

*N'oubliez pas le petit cadeau du Père Noël
et votre billet pour le repas*

PARTY DE NOËL
16 DÉCEMBRE

L'APHRSO est à la recherche de bénévoles pour la mise en place de la salle en après-midi ainsi qu'en fin de soirée.

**DATE LIMITE
POUR VOUS
PROCURER
VOTRE BILLET**

**2 décembre
2005**

La chronique à Samuel

Bonjour les amis,

Avez-vous passé de belles vacances? Moi, oui.
Voici ce que j'ai fait.

Je suis allé me baigner très souvent à Magog et chez mon frère. Je suis allé au restaurant et au cinéma. J'ai jasé avec beaucoup de monde. J'aime ça jaser avec les gens. J'ai visité un magasin d'artisanat. Il y avait beaucoup de belles choses.

J'ai beaucoup marché pendant mes vacances. C'est un bon exercice. J'ai assisté à un concert à Orford. C'était des jeunes de 19 à 25 ans qui jouaient du piano ou du violon. C'était très beau. Il pleuvait très fort ce soir-là. J'ai beaucoup aimé ce spectacle.



J'ai aussi fait des mots cachés, lu 3 livres, joué aux cartes et visité une exposition de tableaux de peintres de Magog. Il y en avait de très beaux et d'autres bizarres. J'aime ça aller à des expositions de peinture.

J'ai eu beaucoup de plaisir dans mes vacances mais, à la fin, j'étais fatigué. J'avais hâte de revenir à la maison. Je suis content d'avoir passé de belles vacances avec mes parents.



Bureaux fermés

Veillez prendre note qu'en raison de la période du Temps des Fêtes, les bureaux de l'APHRSO seront fermés du 23 décembre au 2 janvier 2006 inclusivement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Du nouveau concernant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

L'adoption du projet de loi 56 visant à modifier la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été sanctionnée le 17 décembre 2004. À cet effet, plusieurs nouvelles responsabilités ont été données à divers acteurs gouvernementaux dans le but de favoriser, dans leur secteur d'activités respectif, l'intégration des personnes handicapées.

Il en est ainsi de l'article 61.1 de la Loi qui prévoit que les ministères et la grande majorité des organismes publics, de même que les municipalités les plus peuplées adoptent et rendent public annuellement un plan d'action. Cet article se lit comme suit :

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les

mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement ».

L'APHRSO voit d'un œil très favorable l'application de cet article de Loi car notre société actuelle oublie encore trop souvent que les personnes handicapées sont d'abord et avant tout des citoyens et des citoyennes qui désirent et qui ont le droit de s'accomplir dans leur milieu de vie. En ce sens, les organismes publics et les municipalités ciblées auront à se questionner et à mettre en place des mesures visant à réduire les obstacles à l'inclusion de cette partie de la population.



Plusieurs municipalités travaillent donc actuellement à l'élaboration de leur plan d'action et plusieurs représentants de personnes handicapées, dont l'APHRSO, sont invités à participer aux différents groupes de travail.

Les citoyens et citoyennes intéressés pourront consulter le plan d'action de leur municipalité dès qu'il sera rendu public.

Pour rejoindre l'Office des Personnes Handicapées du Québec

sans frais
téléscripteur

1 800 567-1465
1 800 567-1477

www.ophq.gouv.qc.ca

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100, STE-MARIE, LA PRAIRIE JSR 1E8

Téléphone : 450 659-6519
Télécopieur: 450 659-6510
Courriel: info@aphrso.org

Retrouvez-nous
sur le web!
www.aphrso.org

Campagne de financement



Objectif :

47 750 000 \$

Vous pouvez effectuer un don par téléphone :

514-288-1261

ou via le site internet : www.centraide-mtl.org

**Au nom de l'APHRSO,
MERCI à tous les généreux donateurs**



ÉQUIPE DE RÉDACTION

Recherches: Nancy Côté
Denise Bourdon

Mise en page
et correction: Denise Bourdon